



**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU SEREIN**  
1 PLACE ST-GEORGES  
89440 L'ISLE-SUR-SEREIN  
☎ : 03.86.33.87.70  
accueil@ccduserein.fr



**Cabinet ALLEGRET**  
56, Rue Daubenton  
21000 DIJON  
☎ **06.12.56.77.83**  
🌐 [www.diagassainissement.fr](http://www.diagassainissement.fr)  
✉

**DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX  
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AUTONOME**

A adresser au délégataire en charge des contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif, **au moins 10 jours avant le début des travaux** :

DIAG'ASSAINISSEMENT Cabinet ALLEGRET 56, Rue Daubenton 21000 DIJON

dès que la date d'installation du système d'assainissement est connue, indépendamment de l'état d'avancement des travaux concernant l'habitation.

**Commune de :** .....

Concerne :

- un permis de construire
  - une déclaration de travaux
  - une régularisation
- \* N° de PC : .....
  - \* N° de DT : .....
  - \* .....

\* Cochez la case correspondante

**Je soussigné :**

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse du lieu de réalisation : .....

**certifie que :**

Les travaux d'installation du système d'assainissement autonome sur ma propriété sont prévus le .....

Nom de la personne ou de l'entreprise de travaux réalisant le dispositif d'assainissement :

.....  
.....

Les travaux respecteront les descriptions faites dans la demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif et la norme AFNOR DTU-64.1.

Les plaques d'identification des différents appareils seront apparentes. Les tampons de visite des fosses, dégraisseurs et les regards de contrôle seront et resteront au niveau du sol fini. Les tranchées ou le filtre à sable ne seront pas recouverts.

Le pétitionnaire prendra rendez-vous avec DIAG'ASSAINISSEMENT, prestataire en charge des contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour le contrôle de l'implantation de la filière d'assainissement non collectif et la vérification des matériaux approvisionnés sur le chantier.

Avant le remblaiement de l'installation, le pétitionnaire prendra un second rendez-vous avec DIAG'ASSAINISSEMENT pour le contrôle de bonne exécution de la filière. Ce contrôle aura lieu dans les 2 jours qui suivent la demande de rendez-vous.

Fait à ..... le .....

Signature :